

Conflit social

Les nettoyeuses cessent leur grève, un accord a été trouvé

Des négociations avec le patron ont permis de reclasser les employées licenciées. Il reste deux cas à régler, mais il y a bon espoir

Antoine Grosjean
@antogro72

Les nettoyeuses d'Orgapropre, en grève depuis onze jours, ont cessé leur mouvement ce jeudi. Un accord a été trouvé entre le patron de l'entreprise et le syndicat SIT, au terme de négociations démarrées lundi sous l'égide du conseiller d'État en charge de l'Emploi, Mauro Poggia. Presque toutes les 37 employées licenciées ont pu être reclassées. Il ne reste que deux personnes sur le carreau, mais les différents partenaires se sont engagés à chercher une solu-

tion d'ici à la fin de février, quand leur délai de congé arrivera à son terme.

Tout le monde est soulagé par cette issue à un conflit social qui a failli dégénérer vendredi dernier, quand des empoignades ont eu lieu sur le piquet de grève et qu'un syndicaliste a été séquestré pendant une vingtaine de minutes (lire notre édition du 25 janvier).

Des employées précaires

Le 12 novembre, 37 des 173 employées de la société de nettoyage Orgapropre apprennent qu'elles sont licenciées par leur patron car un important client, l'Union Bancaire Privée (UBP), a résilié son contrat pour le 1er février. Il s'agit essentiellement de femmes peu qualifiées, dont certaines ont près de vingt ans d'ancienneté ou sont proches de l'âge de la retraite, et qui cumulent souvent plusieurs emplois à temps partiel et mal payés. Douze d'entre elles sont rapidement reprises par Orgapropre pour travailler chez d'autres clients. Sur les 25 restantes, quatorze se mettent en grève pour réclamer un plan social en vue d'être reclassées à un poste similaire ou, à défaut, d'obtenir des compensations financières. Finalement, douze des grévistes seront engagées par l'entreprise concurrente qui a repris le mandat de nettoyage des locaux de l'UBP. Cependant, elles ne pourront pas travailler dans cette banque, car une clause de non-concurrence l'interdit.

Pour les deux dernières nettoyeuses, la nouvelle entreprise mandatée et l'UBP se sont engagées à chercher comment les reclasser. Le conseiller d'État Mauro Poggia est confiant: «Nous allons tout mettre en œuvre pour cela, et en un mois, je suis convaincu que nous y arriverons. Ce qui a été fait jusqu'ici est la démonstration de la sincérité de cet engagement. La banque, qui était certes indirectement à l'origine de cette situation mais n'avait pas de responsabilité

juridique à l'égard des personnes licenciées, a travaillé avec la nouvelle entreprise de nettoyage pour trouver des solutions de remplacement pour les employées. Tout le monde a joué le jeu, et je ne peux que m'en réjouir.»

«Slogans inélegants»

Dans un communiqué de presse, le syndicat déplore des malentendus ayant envenimé le conflit et regrette des «slogans inélegants à l'encontre d'Orgapropre», qui ont causé un dégât d'image à l'entreprise. Le SIT souligne qu'Orgapropre est «une entreprise locale tout à fait respectable», n'ayant jamais fait, en trente ans d'activité, l'objet de condamnations devant le Tribunal des prud'hommes ou de la part de la commission paritaire du nettoyage. «Cela revalorise l'image d'Orgapropre, qui avait été largement dégradée», se félicite son patron, Pascal Masson.

Le syndicat salue pour sa part l'effort consenti par l'entreprise pour atténuer les conséquences

du licenciement collectif. En clair, des indemnités seront versées aux nettoyeuses, mais leur montant n'est pas communiqué. Le SIT réclamait 2000 francs par personne. De plus, les employées qui quittent Orgapropre sont libérées de l'obligation de travailler, tout en touchant leur salaire jusqu'à la fin du délai de congé.

«Grâce à un mouvement de lutte exemplaire, les grévistes ont obtenu le reclassement de presque tout le monde, se réjouit Thierry Horner, secrétaire syndical au SIT. Ces femmes qui sont tout en bas de l'échelle sociale ont le sentiment d'avoir enfin été reconnues. Elles sont très satisfaites d'avoir retrouvé un emploi.»

Le porte-parole de la banque, Bernard Schuster, a également réagi à ce dénouement: «L'UBP, qui a contribué, depuis le début du conflit, au reclassement du personnel de nettoyage licencié, se réjouit qu'un accord ait été trouvé entre les salariés d'Orgapropre et leur direction.»

Gros œuvre: les patrons refusent les négociations

Les syndicats exigeaient d'ouvrir dès le 1er février des pourparlers sur le travail temporaire et les ouvriers âgés

Les entrepreneurs genevois n'ouvriront pas de négociations avec les syndicats le 1er février. Ces derniers voulaient engager à cette date des discussions sur la limitation du travail temporaire et la protection des travailleurs âgés contre les licenciements, sous peine de reprendre les blocages de chantiers et autres actions syndicales. Mais, échaudés par celles-ci, les patrons exigent une paix absolue du travail jusqu'à mi-mars avant de se remettre à la table des négociations.

Dans un communiqué diffusé ce jeudi, la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et le Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil (GGE) ont rejeté l'ultimatum lancé par les syndicats, estimant que le climat de confiance n'est pas encore rétabli à l'échelon cantonal. En revanche, les deux organisations patronales saluent l'accord trouvé en décembre au niveau national et qui, suite à la grève des maçons d'octobre, a permis de signer une nouvelle convention collective de travail, qui sera valable jusqu'à la fin de 2022. Avec ce compromis, les patrons ont accepté d'octroyer une augmentation de salaire, mais moins importante que celle demandée par les syndicats. En contrepartie, ils renoncent à exiger une flexibilisation accrue du temps de travail. Par ailleurs, le droit à la retraite anticipée est maintenu, mais la part de cotisation des employés augmente.

Pendant, les syndicats revendiquent des mesures spécifiquement genevoises, comme la limitation à 10% du nombre d'ouvriers temporaires sur les chantiers, des indemnités pour les suspensions de travail en cas d'intempéries et la protection des travailleurs âgés contre les licenciements. **AN.G.**

Deux femmes en lice pour l'investiture du PDC en Ville de Genève

Les conseillères municipales Marie Barbey-Chappuis et Alia Chaker Mangeat visent l'Exécutif

On a d'abord cru qu'il était en retard. Mais non, le conseiller municipal Alain de Kalbermatten ne viendra pas à la présentation «des candidats à la candidature» du PDC pour l'élection à l'Exécutif de la Ville de Genève. Il ne l'est plus. «Pour des raisons professionnelles et privées, Alain de Kalbermatten a décidé de retirer son dossier», a expliqué d'emblée jeudi Luc Zimmermann, président du parti en Ville.

Exit Kalbermatten, place à Marie Barbey-Chappuis et Alia Chaker Mangeat. Elles sont élues toutes les deux au Conseil municipal, depuis 2007 pour la première et 2015 pour la seconde. À la mi-janvier, elles ont annoncé qu'elles visaient le siège au Conseil administratif de Guillaume Barazzone, qui ne se représentera pas, emporté par l'affaire des notes de frais.

«Héritage politique»

«Les erreurs qu'a commises Guillaume Barazzone ne concernent que lui. Le PDC s'inscrit dans la continuité de son bilan politique, qui est très bon», affirme Alia

Chaker Mangeat. Oui, abonde Marie Barbey-Chappuis, il faut construire à partir de son «héritage politique».

Les deux femmes ont des profils différents. Alia Chaker Mangeat, 50 ans, est avocate indépendante. «J'ai travaillé pendant vingt ans dans l'économie privée, au sein d'une société d'audit et dans le domaine bancaire», souligne-t-elle. C'est cette expérience-là qu'elle souhaite apporter dans l'administration publique. Elle dit vouloir mieux cibler les prestations offertes aux citoyens et s'assurer de leur efficacité.

De son côté, Marie Barbey-Chappuis, 38 ans, a fait l'entier de

sa carrière au sein de l'Administration cantonale. Elle officie actuellement au Département des infrastructures, en tant que bras droit du conseiller d'État PDC Serge Dal Busco. Elle veut axer sa campagne autour de trois grandes priorités: les besoins de la classe moyenne, cette «grande oubliée de l'Exécutif actuel à majorité de gauche», la re-dynamisation du centre-ville et des commerces, entre piétonnisation et mobilité douce, ainsi que les enjeux liés au vieillissement de la population.

Un ticket à un ou deux?

Le PDC Ville de Genève doit se réunir en assemblée le 5 mars. Il

décidera à cette occasion s'il envoie une ou deux candidates dans la course à l'Exécutif. Et laquelle. «À titre personnel, je pense qu'on doit reproduire la stratégie gagnante de 2015 et s'unir derrière une seule candidature pour éviter une dispersion des voix», fait valoir Marie Barbey-Chappuis. À l'inverse, Alia Chaker Mangeat est en faveur d'un double ticket. «Deux candidatures féminines, c'est un signal fort», soutient-elle.

Les membres du parti ont un peu plus d'un mois pour se déterminer. Les élections municipales auront lieu au printemps 2020. **Théo Allegrezza**
@theoallegrezza

PUBLICITÉ



Fielmann : Plus beau et moins cher.

Fielmann vous montre l'univers de la mode des lunettes à un prix très avantageux, car Fielmann vous accorde la garantie du prix le plus bas. Si vous trouvez, dans les six semaines suivant votre achat chez Fielmann, le même produit moins cher ailleurs, Fielmann le reprend et vous le rembourse.

Lunettes complètes modernes
avec verres unifocaux, 3 ans de garantie.

47.50 CHF

Lunettes de soleil à votre vue
verres minéraux unifocaux avec monture en métal ou en plastique, 3 ans de garantie.

57.50 CHF

Fielmann